

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> LR <input checked="" type="checkbox"/> IT		Date de publication : 20/03/2025
Numéro de l'instruction : IT-2025-059		
Titre : Prestation de service Vacances : liste et fiches détaillées des structures retenues pour l'année 2025		
Résumé : La présente information technique fournit en annexe la liste des 87 structures de vacances retenues pour la Ps Vacances au titre de l'année 2025. Les modalités applicables à la Ps Vacances pour l'année 2025 restent identiques à celles de 2024 telles qu'elles sont définies dans la circulaire 2021-015 du 9 décembre 2021.		
Emetteur : Direction : Direction des politiques familiales et sociales	A l'attention de : Mesdames, Messieurs les Directeurs, Et Directeurs Comptables et Financiers, Mesdames et Messieurs les responsables de Centres de ressources	
Référents à contacter :	Informé(s) : Lecteurs des instructions au réseau	
Organismes destinataires : <input checked="" type="checkbox"/> Caf <input checked="" type="checkbox"/> Caisses multibranches <input checked="" type="checkbox"/> Centre de Ressources <input type="checkbox"/> Autres : <input type="checkbox"/> Caf pivots <input type="checkbox"/> Caf adhérentes		
Champ d'application : <input checked="" type="checkbox"/> Métropole <input checked="" type="checkbox"/> DOM <input checked="" type="checkbox"/> Mayotte		
Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale		
Diffusion : <input checked="" type="checkbox"/> Diffusion réseau <input checked="" type="checkbox"/> Diffusion caf.fr <input checked="" type="checkbox"/> Communicable loi CADA		
Texte(s) de référence : o	Documents abrogés ou modifiés : Aucun	
Action(s) à réaliser & échéances : o [Action(s) à réaliser] + [Echéances] <input checked="" type="checkbox"/> Pour application <input type="checkbox"/> Pour recommandation <input type="checkbox"/> Pour information		
Mots-clés : VACANCES ; VACAF	Nombre de page(s) : 2 Nombre et liste des annexes : 4 - Liste des centres agréés PSV, parties 1, 2 et 3 - Liste des centres agréés PSV diffusion	
Date de publication : 20/03/2025		
Applicable à compter du : 01/01/2025		
Applicable jusqu'au : 31/12/2025		



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52

Fax : 01 45 65 57 24

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Directeur Comptable et Financier,
Madame, Monsieur le Responsable de Centre de ressources,

La Prestation service Vacances permet, depuis 2005, de soutenir les structures de vacances qui mettent en place des moyens spécifiques dédiés à l'accueil de familles fragilisées ou en difficulté bénéficiant, en amont du séjour, d'un accompagnement dans le cadre d'un projet social.

Les modalités applicables à la Ps Vacances pour l'année 2025 restent inchangées par rapport à 2024 et sont définies dans la circulaire 2021-015 du 9 décembre 2021.

Vous trouverez en annexe de la présente information technique la liste des 87 structures de vacances retenues pour la Ps au titre de l'année 2025. Cette liste comprend les coordonnées de chaque référent qui peut être contacté pour préparer et accompagner l'accueil des familles. Vous trouverez également les fiches descriptives des services et activités proposés par chaque centre.

Je vous rappelle que la Caf de l'Hérault, par délégation de la Cnaf, assure la gestion de la Prestation de service Vacances. A ce titre, elle est en charge notamment du conventionnement des structures de vacances retenues, du suivi des pièces justificatives nécessaires, de la gestion et vérification des données d'information nécessaires au calcul de la prestation et du paiement de cette dernière en fin d'année aux structures.

Rappel de la place du référent de la structure vacances dans le parcours « vacances » de la famille

Pour rappel, les structures de vacances engagées dans le dispositif doivent répondre à un certain nombre de critères, dont la désignation d'un référent joignable avant et pendant le séjour des familles par les différents acteurs chargés de leur accompagnement (porteurs de projet : travailleurs sociaux des Caf ou associations...). Cette prise de contact entre les porteurs de projet qui accompagnent les familles en amont du départ et les centres de vacances constitue un élément essentiel au bon déroulement des séjours pour les familles, ainsi qu'à leur évaluation.

Il est notamment indispensable que les familles soient informées, avant leur départ, des différents services et activités proposés par les structures de vacances, de leur localisation (centre-ville, isolé) ainsi que de leur règlement intérieur (horaires d'arrivée, etc.) et des modalités d'accompagnement qu'elles proposent.

Le rôle de la Caf dans la mise en œuvre du dispositif

L'enjeu est de promouvoir cette offre de service en direction des familles concernées mais surtout des travailleurs sociaux de la Caf et des partenaires en charge de les accompagner.

L'action des professionnels des Caf dans le déploiement et l'accompagnement de la Ps Vacances constitue un facteur de réussite au projet.

En effet, les familles concernées doivent être accompagnées dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet de vacances, soit par les Caf (par l'intermédiaire des travailleurs sociaux), soit par un autre porteur de projet identifié (centre social, association, etc.).

De ce fait, comme l'année dernière, il vous appartient :

- D'informer vos travailleurs sociaux et porteurs de projets en local sur le dispositif Ps Vacances, les structures de vacances partenaires (transmission des listes et coordonnées des référents) et les modalités opérationnelles notamment en matière d'accueil et d'accompagnement ;
- De les accompagner dans leurs démarches de préparation au départ en vacances de familles.

Vous veillerez donc, pour les familles accompagnées par les porteurs de projet et travailleurs sociaux des Caf, à ce que la prise de contact préalable avec les référents des structures de vacances pour préparer le séjour des familles ait bien lieu.

Une boîte aux lettres fonctionnelle a été créée afin de gérer l'ensemble des relations et questions des structures de vacances labellisées.